

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**

Etaient présents : Florence BINAUX LE CLECH - Christelle LECHAUX – Stefan RICHTER – Bruno LEFEBVRE – François HUET – Martine ZORIO – Didier PRUVOST -Jeremy COSSON - Nadia YOSMAYAN - Didier PRUVOST

Absents avec pouvoir : Lionel DE BECKER pouvoir à Bruno LEFEBVRE – Damien LECOCQ (pouvoir à Stefan RICHTER) – Carole DEHOLLANDER (pouvoir à Florence BINAUX LE CLECH) - Nadia YOSMAYAN (pouvoir à François HUET) - Cyril STRAMSKI (pouvoir à Christelle LECHAUX)

Absents excusés : Jérémy COSSON

Secrétaire de séance : Christelle LECHAUX

Secrétaire présente : Sylvie DEBRUYNE

ORDRE DU JOUR :

- Motion en faveur de la création d'un lycée à Magny en Vexin
- Délibération pour acceptation d'un legs affaire Thauvin
- Questions diverses

➤ **MOTION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN LYCÉE À MAGNY EN VEXIN (Délibération n°35/2023)**

Le Conseil municipal de Saint-Gervais, Val d'Oise, réuni en séance ordinaire le vendredi 9 juin 2023, après avoir entendu le rapport de M. Le Maire sur la situation des jeunes lycéens et lycéennes de la commune et présenté les différentes démarches de l'Association des Maires et adjoints de la CCVVS vers le ministère de l'Éducation Nationale et le Rectorat de Versailles :

- Considérant la situation des jeunes lycéennes et lycéens de la commune devant fréquenter les lycées de CERGY-PONTOISE situés à plus d'une heure de transport de leurs domiciles,
- Considérant la volonté de MAGNY EN VEXIN d'accueillir un lycée sur son territoire,
- Considérant l'engagement de la Région ILE de France de financer la construction de ce lycée,

attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale sur l'urgence de créer un lycée à MAGNY EN VEXIN (Val d'Oise) afin que les jeunes Vexinoises et Vexinois puissent poursuivre leurs études secondaires sans avoir à subir la fatigue de longs trajets, préjudiciable à leur réussite.

Ainsi que présentée, la présente motion a été adoptée par 12 voix.

➤ **ACCEPTATION D'UN LEGS AFFAIRE THAUVIN (Délibération 36/2023)**

Vu les articles L.2242-1 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations n° 11/2020 et 1/2021 déléguant au Maire une partie de ses attributions,

CONSIDÉRANT : que la Commune de Saint-Gervais est bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie PREDIGE dont Mme Renée THAUVIN, née le 11/05/1924, décédée le 10/02/2014 était titulaire,

DÉCIDE

Article 1 : - d'accepter d'être bénéficiaire du contrat d'assurance vie PREDIGE, n°03227681742, dont Madame René THAUVIN était titulaire.

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Voté par 12 voix

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

* Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de nommer la salle derrière la mairie « Salle Claude LOBRUTO » en mémoire de l'ancien Directeur et instituteur de l'école de Saint-Gervais.

* Monsieur Stefan RICHTER propose de renouveler l'adhésion avec l'association PIVO afin d'accueillir une pièce de théâtre « Artifice » au mois de décembre.

La séance est levée à 20h25

Le Maire,

Mme Florence BINAUX LE CLECH

Secrétaire de séance,

M. Stefan RICHTER